



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Detenus

Question écrite n° 2512

### Texte de la question

M Eric Raoult attire l'attention de M le garde des sceaux, ministre de la justice sur le nombre de ressortissants étrangers effectuant des peines dans les prisons de la region Ile-de-France. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer, d'une part, le pourcentage d'étrangers parmi les détenus incarcérés et, d'autre part, la repartition par nationalité de ce pourcentage d'étrangers.

### Texte de la réponse

Reponse. - Au 1er juillet 1988, la population penale en Ile-de-France s'elevait a 14 483 détenus. Parmi ceux-ci, 6 135 étaient de nationalité étrangère, soit 42,4 p 100 de la population incarcérée dans la region. La repartition par nationalité de ces détenus étrangers figure dans le tableau ci-joint. Le nombre de nationalités représentées étant très important, seul l'effectif total des pays pour lesquels le nombre de ressortissants de sexe masculin est supérieur ou égal a 20 est mentionné. Les autres détenus étrangers font l'objet d'un regroupement par continent. Voir tableau dans le JO no 07 (année 1989). Voir tableau dans le JO no 07 (année 1989). Voir tableau dans le JO no 07 (année 1989). (1) Pays dont le nombre de ressortissants est inférieur a 20.

### Données clés

**Auteur :** [M. Raoult](#) 

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2512

**Rubrique :** Systeme penitentiaire

**Ministère interrogé :** justice

**Ministère attributaire :** justice

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 septembre 1988, page 2571